



APPORT 4

Obliger les entreprises de transport ferroviaire, aérien et maritime à transmettre les données de réservation des passagers susceptibles de faire l'objet d'une mesure de quarantaine ou d'isolement à leur arrivée



APPORT 5

Empêcher que les victimes de violences familiales puissent être mises en quarantaine, placées et maintenues en isolement dans le même domicile que l'auteur des violences



APPORT 3

Mieux encadrer les mesures de quarantaine et d'isolement pour tous et renforcer les garanties apportées, en matière de droit du travail, aux personnes visées par des mesures de quarantaine



APPORT 2

Clarifier les conditions d'appréciation de la responsabilité pénale des personnes, notamment des employeurs et autorités locales, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire



APPORT 6

Mieux encadrer les fichiers de suivi des contacts :

- Dérogations au secret médical limitées à 6 mois après l'état d'urgence sanitaire
- Borne à 3 mois pour le traitement des données collectées
- Données de santé portant uniquement sur le statut virologique et le diagnostic
- Possibilité d'opposition pour les contacts inscrits par des tiers
- Pas de confusion avec la future application StopCovid



APPORT 1

Anticiper la fin de l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet et non au 23 juillet



APPORT 7

Instaurer un Comité de contrôle et de liaison Covid-19 chargé d'associer la société civile et le Parlement aux opérations de lutte contre l'épidémie par suivi des contacts ainsi qu'au déploiement des systèmes d'information prévus à cet effet

Samedi 9 mai 2020,
le Sénat a adopté les conclusions
de la commission mixte paritaire
sur le projet de loi prorogeant l'état
d'urgence sanitaire et complétant ses
dispositions par

252 voix contre 87

Rapporteur : Philippe BAS
(Les Républicains - Manche)

Rapporteur pour avis : Alain MILON
(Les Républicains - Vaucluse)

PROJET DE LOI PROROGANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS LES PRINCIPAUX APPORTS DU SÉNAT